

<https://www.pressegauche.org/Protocole-de-negociation-Les-droits-des-travailleurs-avant-tout-pour-la-CSN>



Protocole de négociation - Les droits des travailleurs avant tout pour la CSN-Construction

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 26 mai 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 26 mai 2020 - La CSN-Construction déplore l'attitude de la FTQ-Construction, de l'Inter, du SQC et de la CSD dans le dossier du protocole de négociation. La CSN-Construction est la seule organisation syndicale qui s'est donné la peine de rédiger un nouveau protocole de négociation afin de mieux représenter les travailleurs et travailleuses. Ce protocole a été soumis le 20 mai dernier à toutes les associations syndicales, en incluant des éléments que la CSD avait elle-même réclamés dès 2012. Les autres syndicats se contentent de recycler un vieux protocole déjà dysfonctionnel lors de la dernière négociation.

« Avec le niveau de cotisations qu'elles chargent à leurs membres, nous invitons les associations syndicales à déployer les ressources et les efforts nécessaires pour améliorer la négociation pour le bien de leurs propres membres. Ce n'est pas vrai qu'on va faire perdre 6 mois d'augmentation salariale aux travailleurs de la construction, comme la dernière fois, en raison d'un mauvais protocole », déclare le président de la CSN-Construction, Pierre Brassard.

Pour la CSN-Construction, il est inacceptable de reprendre ce vieux protocole, car nous visons notamment à :

- ▶ Respecter les DROITS FONDAMENTAUX d'associations et de négociation des travailleurs et travailleuses de la construction ;
- ▶ Assurer que ce soit la NÉGOCIATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS et non celle des associations syndicales ;
- ▶ Assurer aux travailleuses et travailleurs un processus de négociation dans le cadre de la CRISE SANITAIRE : ils doivent être consultés !

Maraudage

De plus, la CSN-Construction se désole de voir les autres associations utiliser le protocole de négociation à des fins de maraudage. S'il est vrai que le maraudage tire beaucoup de ressources dans les organisations en ce moment, il est inadmissible que le protocole soit négligé ou conclu à l'aveuglette, car il déterminera le cours des événements lors de la négociation - qui s'annonce cruciale - notamment en raison de la COVID-19.

À la CSN-Construction, le rapport de négociation doit être fait en présence de TOUT LE MONDE dans chaque région, puisque toutes et tous se retrouvent sur les mêmes chantiers. Et les syndicats doivent négocier pour tous les métiers et toutes les occupations.

La Loi prévoit qu'un arbitre tranchera lorsqu'il n'y a pas d'entente entre les cinq syndicats de la construction, ce qui semble être le souhait des autres syndicats qui étalent leur dissidence sur la place publique. Ce qui sera le cas, sauf si les centrales prennent le temps de lire notre protocole pour en voir les avantages. La CSN-Construction n'a reçu aucun commentaire des autres syndicats depuis le dépôt de son protocole. L'ont-ils même soumis à leurs instances, locaux ou autres ?